



FORUM MONDIAL SUR LA MIGRATION ET LE DEVELOPPEMENT (FMMD) A QUITO, ÉQUATEUR

JOURNEE DE LA SOCIETE CIVILE, 22 JANVIER 2020

Note d'information

Thème 4

Migration et déplacement liés au climat

Introduction

Au cours de la dernière décennie, des progrès importants ont été réalisés dans la compréhension scientifique des façons dont le changement climatique peut affecter la mobilité humaine. Les catastrophes soudaines et celles à évolution lente provoquent de plus en plus de déplacements à l'intérieur et au-delà des frontières, et pourtant, comme l'a récemment souligné la Secrétaire Générale adjointe de l'ONU, « il reste difficile d'établir un lien définitif entre le changement climatique et des déplacements spécifiques ». Un nombre croissant de personnes sont exposées au risque de déplacement et / ou ont besoin d'options de mobilité pour assurer des moyens de subsistance durables. Cela signifie que lorsque les changements climatiques provoquent des déplacements, ou obligent à migrer, ou amènent des personnes à prendre des décisions de migration dans des circonstances très contraignantes, il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres juridiques et politiques et des bonnes pratiques qui tiennent compte des droits et de la protection des personnes touchées. Plusieurs initiatives et processus internationaux, notamment l'Initiative Nansen / la Plateforme sur les Déplacements liés aux Catastrophes (Platform on Disaster Displacement, PDD), le Pacte Mondial pour les Migrations (plus précisément les Objectifs 2 et 5) et le Groupe de travail sur les Déplacements dans le cadre de la CCNUCC, abordent certains aspects de ces questions et indiquent des progrès vers la résolution des problèmes de protection ; par exemple, certains États incluent les déplacements liés aux catastrophes et le traitement des changements climatiques dans leur planification nationale des politiques migratoires.

Toutefois, des lacunes importantes subsistent et, comme les effets du changement climatique s'accroissent plus rapidement que prévu, il est impératif d'élaborer et de mettre en œuvre divers outils – bonnes pratiques et politiques ainsi que législation. C'est pourquoi le thème des journées de la société civile (JSC) de cette année « La société civile transforme la gouvernance mondiale des



migrations : Renforcer les moyens de mise en œuvre et enrichir les partenariats pour les migrants et les communautés » est particulièrement pertinent.

Objectifs / focus de la session en petits groupes :

- Faire le point sur les outils existants, notamment en ce qui concerne la Réduction des Risques de Catastrophe (RRC) / Cadre de Sendai, la Plateforme sur les Déplacements liés aux Catastrophes (PDD), le Groupe de travail sur les déplacements et le Pacte mondial pour les Migrations (PMM) ;
- Identifier les défis et en tirer des leçons ;
- Canaliser les connaissances dans des partenariats nouveaux ou plus solides pour le plaidoyer en fonction des points i et ii ; et
- Apprendre et enrichir les partenariats et plaider par le biais des partenariats.

La session tentera également de superposer les discussions sur la migration mixte, l'accès aux services et les parcours réguliers / légaux afin de trouver des complémentarités.

Objectifs de la session du matin

Reconnaître le travail et les progrès en cours / Identifier les lacunes et les défis

- Comment les gens des communautés / régions où vous travaillez subissent-ils **les changements climatiques / environnementaux** ?
 - Comment les changements sont-ils vécus par les différents sexes et groupes d'âge ? Quelles mesures ou réformes politiques pourraient être prises pour relever les défis auxquels sont confrontés certains groupes identitaires ?
 - Lorsque des personnes ont été déplacées dans le contexte du changement climatique, quelles ont été les réponses de protection des États, de la société civile et des autres acteurs ?
 - Quels types de partenariats ont aidé les membres de la communauté à s'établir à nouveau, à reconstruire, à s'adapter ? (Nous voulons penser au déplacement découlant de causes soudaines, où le déplacement peut être temporaire ou permanent)
 - Comment les changements, et leurs effets sur les ressources et les moyens de subsistance, affectent-ils les décisions des gens quant à l'opportunité ou au moment de migrer, où aller, qui devrait aller, etc. ?
- Quels exemples de migration de main-d'œuvre dans le contexte du changement climatique connaissons-nous ? Où et comment les politiques facilitant la mobilité interne et transfrontalière ont-elles été liées aux objectifs politiques visant le changement climatique ?



-
- Quelles politiques, pratiques et cadres juridiques existent actuellement pour relever ces défis ? Quelles politiques seraient nécessaires pour y répondre, notamment en ce qui concerne le PMM / autres cadres ?
 - Quelles sont les bonnes pratiques existantes ?
 - Qu'est-ce qui est prévu ou envisagé en rapport avec le PMM, en particulier l'objectif 2 (sous-section) et l'objectif 5 ? Comment ces initiatives pourraient-elles s'articuler avec ce qui est fait aux niveaux national et / ou régional par le biais de la Réduction de Risque des Catastrophes (RRC), de la protection temporaire régionale et des dispositions en matière de séjour ?
 - Comment les acteurs de la société civile ont-ils été impliqués dans les relocalisations planifiées (qu'elles aient été réussies ou non), soit en réponse à des processus lents à long terme tels que l'élévation du niveau de la mer ou la sécheresse, soit en réponse à des catastrophes soudaines ?

Objectifs de la séance de l'après-midi

Enrichir les partenariats et plaider par le biais des partenariats.

- Comment les différents contextes affectent-ils la capacité des communautés et de la société civile à s'organiser, à plaider et à faire campagne ?
- Comment les communautés affectées (*les personnes exposées au risque de déplacement, celles qui ont connu le déplacement et celles qui ont réussi à éviter le déplacement*) peuvent-elles communiquer efficacement leurs expériences et leurs connaissances pour informer les autres communautés exposées au risque de déplacement, les agences, les donateurs, les autorités locales et nationales, les individus et les autres communautés dans leur réflexion sur la réponse et la programmation liées au climat ?
- Quel est le rôle du plaidoyer communautaire (y compris dans la conduite des réponses nationales et internationales au changement climatique), et que peut-on apprendre des diverses approches et réussites ?
- De quel accès aux mécanismes nationaux et internationaux les communautés locales disposent-elles pour obtenir de l'aide pour relever les défis auxquels elles sont confrontées et comment renforcer le rôle de ces mécanismes ?

La conclusion de cette session se concentrera sur l'élaboration de messages pour :

- a) L'**Espace commun**, en référence aux thèmes des tables rondes du gouvernement (en particulier, la TR 1.1 sur les corridors vers la sécurité, la TR 3.1 sur les villes d'arrivée et la TR 3.2 sur la transformation et le développement rural) et aux thèmes de l'Espace commun 1 (réduction des vulnérabilités) et 2 (rôle des villes) ;
- b) pour le **dialogue sur la mise en œuvre du PMM** le dernier jour, en particulier en ce qui concerne les objectifs 2 et 5 du PMM.